

CODE DE CONDUITE UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Les ressources relatives aux technologies de l'information sont mises à ta disposition pour favoriser tes apprentissages. Cette utilisation est un privilège et non un droit.

- 1- J'utilise avec précaution l'équipement informatique qui m'est assigné.
- 2- Je conserve les paramètres de configuration (programmes, utilitaires, bureau, écrans de veille, etc.) initiaux ;
- 3- Je ne fais aucun téléchargement.
- 4- J'utilise internet pour aller chercher des ressources utiles à mon travail.
- 5- J'utilise le courriel pour recevoir ou transmettre des informations.
- 6- J'utilise les sites de réseaux sociaux (MSN, Facebook, Twitter, etc.) à des fins pédagogiques et avec l'autorisation de l'enseignant(e).
- 7- J'utilise un langage approprié dans mes courriels ou sur les réseaux sociaux.
- 8- Je ne diffuse pas de photo ou de vidéo d'autres élèves sans autorisation.
- 9- Je ne divulgue pas mes codes d'accès et mes mots de passe.



Je suis conscient(e) que la commission scolaire peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés.

Je suis conscient(e) qu'à défaut de me conformer à ces règles, des sanctions pourraient être appliquées telles l'interdiction d'accès aux ressources informatiques de l'école ou toute autre conséquence prévue aux règles de conduite de l'école s'appliquant aux élèves, et ce, selon la gravité de l'infraction.

J'ai pris connaissance de ces règles d'utilisation.

Élève

Date

Parents

Date

La politique et le code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information sont publiés sur le site web de la Commission scolaire dans la section politique et règlements.